



LA GAZETTE DE LA BOUCLE



N° 11 – 2025 – Novembre 2025

COMMUNE DE JUMIÈGES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et les lundi, mercredi de 14 h à 17 h 30 et le vendredi de 14 h à 16 h 30

La mairie sera ouverte les samedis 8 et 22 novembre 2025.

Tél : 02 35 37 24 15 / E-Mail : mairie@jumieges.fr

Site: www.jumieges.fr /

<https://fr-fr.facebook.com/jumieges.fr/>

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un élu est joignable **uniquement en cas d'urgence** au 02 35 37 24 15 le week-end.

COMMUNES DE JUMIÈGES ET DU MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

ARMISTICE DE 1918

11 11

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION

10 h 15
Rassemblement et dépôt de fleurs au monument aux morts du Mesnil-sous-Jumièges, en présence des élus et des anciens combattants Mesnillais.

11 h 00
À Jumièges, rassemblement des deux communes et dépôt de gerbes au monument aux morts.
Discours des présidents et interventions de M. Julien DELALANDRE, maire de Jumièges, et de M. Stéphane VÉZIER, maire du Mesnil-sous-Jumièges.
Les élèves de la classe de Mme LÉPRON seront présents pour chanter La Marseillaise.

11 h 30
Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle des fêtes « Roland Maillet » de Jumièges, suivi de la remise des diplômes d'honneur du travail.

INAUGURATION DE LA RESTAURATION
DU MONUMENT AUX MORTS DE JUMIÈGES

ORGANISÉE PAR LE CCAS DE JUMIÈGES

En faveur de la ligue contre le cancer de
Rouen



TOMBOLA ROSE

Tirage au sort ouvert à tous les
participants le
Mardi 25 novembre 2025
à 18h à la Mairie.

COMMUNE DU MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10 h - 12 h

Mardi : 10 h - 12 h / 16 h - 18 h

Jeudi : 10 h - 12 h / 16 h - 18 h

Tél : 02 35 37 94 65

E-mail : mairie@mesnilsousjumieges.net

Site : www.lemesnilsousjumieges.com

Le maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous.

SAMEDI 29 NOVEMBRE

14H

BUVETTE

LOTO DU CLUB DE L'AMITIE

14 38 23 40 6

SALLE LE MASCARET LE MESNIL SOUS JUMIÈGES

NOMBREUX LOTS:

MICRO-ONDE, TÉLÉVISEUR, PÊSE-PERSONNE,
BONS ACHAT ET REPAS, PLATEAUX DE POMMES,
COFFRET DE CALVADOS MORIN VALEUR 50€

1 CARTON 3€
3 CARTONS 6€
7 CARTONS 15€

COMMUNE DE JUMIÈGES

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

La commune de Jumièges est exposée à des aléas climatiques de plus en plus. Afin de garantir la sécurité de tous, nous élaborons actuellement notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dans ce contexte, et pour assurer une protection optimale des personnes les plus vulnérables, la Mairie souhaite constituer un annuaire confidentiel des personnes nécessitant une attention particulière en cas d'événement grave. Cet annuaire permettra aux services communaux et aux équipes de secours d'intervenir plus efficacement et rapidement auprès des personnes qui ne pourraient pas évacuer seules ou se protéger face à un danger imminent. Si vous vous sentez concerné, merci de vous faire connaître auprès de la Mairie.

COMMUNE DE JUMIÈGES

MÉDIATHÈQUE

HORAIRES D'OUVERTURE :

Le mardi de 16 h à 18 h 30,
le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30,
le jeudi et le vendredi de 16 h à 18 h 30,
le samedi de 10 h à 12 h.

mediatheque@jumieges.fr - 02 35 37 75 36



EXPOSITION :

Jusqu'au samedi 22 Novembre 2025

Exposition de peinture de Mme CAMPARD Odile.

ATELIER :

Mercredi 12 Novembre "Atelier avec Christine", papillons en grillage, réservations limitées.

Samedi 15 novembre la Médiathèque "Atout Lire" sera fermée, néanmoins l'exposition de peinture sera accessible de 10 h à 12 h.

B. NOËL et S. ROUQUETTE

COMMUNE DE JUMIÈGES

AIDES RENTRÉE 6^{ème} - 2^{nde}

Le CCAS accorde une allocation d'entrée en 6^{ème} et en 2nd générale, technique ou en apprentissage aux jeunes de Jumièges. Concernant l'abonnement de transport scolaire, celui-ci est gratuit pour tous les habitants de la Métropole Rouen Normandie de moins de 18 ans.

Pour bénéficier de ces avantages, il suffit de vous présenter en Mairie impérativement avant le 30 novembre 2025 munis du certificat de scolarité de l'enfant et d'un RIB.

Toutes les demandes seront refusées après cette date.

CADEAU DE FIN D'ANNÉE

Pour les nouveaux habitants si vous êtes né(e) en 1960 ou avant, nous vous invitons à contacter la mairie.

En revanche, si vous avez déjà reçu un courrier les années précédentes, il n'est pas nécessaire de nous contacter : le courrier vous sera envoyé automatiquement.

PRÊT BROEUR DE VÉGÉTAUX

Besoin de broyer vos végétaux ?

La commune de Jumièges, en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, met à disposition gratuitement un broyeur de végétaux BOSCH pour les habitants de Jumièges.

Une solution simple si vous ne souhaitez pas investir dans un broyeur !

Plus d'infos et modalités de prêt sur le site de la commune www.jumieges.fr

COMMUNE DE JUMIÈGES

RÉCUPÉREZ LES PLANTS !



Samedi 22 novembre 2025, la municipalité de Jumièges, donne à ses habitants, les géraniums-lierre retirés des jardinières de la commune, en cette fin de saison. Il suffit de se rendre aux services techniques entre 9 h et 12 h.

Pensez à prendre de quoi transporter les plants (jardinière, sac, caisse...).

COMMUNE DE JUMIÈGES

ACLJ

Yoga du rire :

Prochaines séances **jeudi 6 novembre** 19 h - 20 h et **jeudi 11 décembre** 19 h - 20 h, salle 3 au clos du chouquet (1^{er} étage). Se munir d'un tapis et de l'eau pour s'hydrater.

Assemblée générale :

L'ACLJ tiendra son assemblée générale le **samedi 29 novembre** à 10 h 30 salle 3 au clos du chouquet (1^{er} étage).

P. POUILLE

COMMUNE DE JUMIÈGES

GRIPPE AVIAIRE

Depuis le **mercredi 22 octobre 2025**, par arrêté de la ministre en charge de l'agriculture, la France relève au maximum son niveau de risque influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur l'ensemble du territoire métropolitain de modéré à élevé. Ce rehaussement fait suite à la confirmation de plusieurs cas sur la faune sauvage et dans des élevages sur le territoire national, et la possibilité de diffusion du virus par ces oiseaux migrateurs aux oiseaux détenus.

Cette décision entraîne la mise en œuvre immédiate des mesures suivantes sur le territoire national :

- la claustration ou la mise sous filet des oiseaux pour les établissements détenant moins de 50 volailles ;
- la mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;
- l'équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;
- interdiction des rassemblements de volailles et oiseaux captifs ;
- restrictions aux transports d'oiseaux appelants et interdiction du lâcher de gibier à plumes de la famille des canards, oies, cygnes (anatidés).

Au moindre doute, il est recommandé à tout éleveur ou détenteur de basse-cour de contacter son vétérinaire sanitaire. Pour rappel, la consommation de viande et d'œufs et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'Homme.

Enfin, les communes situées dans les zones déterminées pour l'épisode d'IAHP en cours autour de la commune de Luneray restent soumises aux mesures fixées par l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2025 qui leur a été communiqué le 15 octobre 2025.

COMMUNE DE JUMIÈGES

AMIS MARCHEURS

La forêt de Jumièges est un massif forestier privé.

À ce titre, elle est sillonnée par des voies privées non ouvertes au public.

Toutefois, certains chemins appartiennent au domaine privé communal et sont donc affectés au public. Des parcours de randonnées y ont été identifiés, nous vous conseillons de les emprunter (voir carte). En complément, vous pouvez également consulter la charte du promeneur en forêt, document édité par l'ONF :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+19c::charte-du-promeneur-jagis-pour-la-foret.html>

ABBAYE DE JUMIÈGES

Visite commentée « Les ruines romantiques de l'abbaye »

Samedi 8 novembre de 15 h à 16 h

Tarifs droit d'entrée + 3 €

Visite commentée « Collections »

Samedi 15 novembre de 15 h à 16 h

Tarifs droit d'entrée + 3 €

Renseignements et réservations :

abbaye-de-jumieges@seinemaritime.fr / 02 35 37 24 02

Pour rappel la gratuité s'applique aux Jumiégeois sur présentation d'un justificatif et uniquement sur l'entrée du site, et non pour les activités.

TRANSHUMANCE

Les moutons prennent leurs quartiers à l'abbaye de Jumièges

Ces 15 moutons avranchin (race normande) vont passer l'hiver à l'abbaye, où ils joueront un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité (voir annexe).

POSTE MÉTÉO

RELEVÉ DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

Pluviométrie : 35 mm.

Déficit des 3 premiers trimestres : - 13%

Températures sous abri :

6°C la plus basse le 30.

34°C la plus haute le 19.

Aujourd'hui la forêt renaît de ses cendres. Les agents de l'O.N.F. sont au chevet du massif de la Gardiole (Hérault) qui a subi deux années de suite des incendies d'envergure. Entre re-génération et innovation, ils préparent les massifs de demain. Armand Aninat, coordinateur défense de la forêt contre les incendies à l'O.N.F. de l'Hérault, observe des pousses de chênes Kermès (ou chêne des garrigues), en train de repartir. "Le massif situé en zone périurbaine est très fréquenté, notre première mission est de ramasser le bois mort et de sécuriser les lieux", insiste Christophe Chantepy, expert national D.F.C.I. Afin de tester l'adaptabilité au réchauffement climatique, caroubiers, arganiers, pin des Canaries et chênes de Kabylie, des essences qui poussent en général dans le Nord de l'Afrique, vont y être plantés à l'automne 2026.

**Le responsable,
P. DESHAYES.**

CHASSE EN FORÊT

Dimanche 2 novembre

Lundi 10 novembre

Dimanche 16 novembre

Lundi 24 novembre

Dimanche 30 novembre

Lundi 8 décembre

Dimanche 14 décembre

Lundi 22 décembre

Dimanche 28 décembre

**PENSEZ À CONSULTER
LE CALENDRIER DES CHASSES**



← **SCANNEZ LE QR CODE**

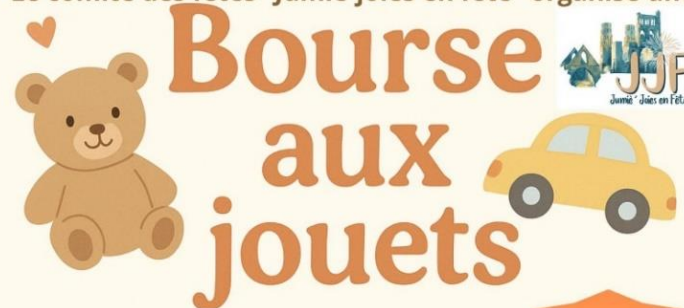
et téléchargez les dates de chasse
ou rendez-vous sur www.onf.fr/+2363

CONTACT

at.alencon@onf.fr (61, 14, 50) - ag.rouen@onf.fr (27, 76)

onf.fr    

Le comité des fêtes "Jumiè-joies en fête" organise une



**Dimanche 30
Novembre**

Salle Roland Maillet

9h-17h

Jumièges

Restauration
sur place

Inscription : 06-84-24-49-19 ou carine.cadinot@wanadoo.fr

Chers habitants de Jumièges,

Situé tout près de notre magnifique abbaye, le salon de coiffure de Jumièges est un petit coin de détente et de bonne humeur, ouvert à tous ceux qui aiment prendre soin d'eux dans une ambiance conviviale. 🌿

Ces derniers temps, nous avons remarqué que beaucoup de nos clients viennent de l'extérieur du village. C'est toujours un plaisir de les accueillir, bien sûr, mais nous aimerions aussi revoir davantage les habitants de Jumièges ! 👤 👤

Votre présence fait vivre le salon et contribue à garder notre beau village dynamique. Alors, si vous souhaitez que les ciseaux continuent de chanter à deux pas de l'abbaye, venez nous faire un petit coucou !

Vends bois de chauffage stocké à l'abri
(50 cm)

5 stères dispo. 40€/stère à venir chercher à
Jumièges
06 31 74 14 53

Vente directe à la ferme

(Face à l'église)

Siret 404 513 384 000 10

Poules, poulets, pintades, canards et œufs.

Préparation sur commande, le cas échéant, livraison
domicile. Disponible au détail, foin et paille en
petits ballots et confitures maison : 02 35 37 94 88

E-mail : deshayes46@orange.fr

PAROISSE SAINT-PHILIBERT **REPAS DE LA FRATERNITÉ**

Vous êtes tous conviés le **dimanche 9 novembre 2025** au repas de la Fraternité de la paroisse Saint-Philibert.

20 € /adulte
8,50 €/enfant (- de 15 ans)

10 h 30 : Messe en l'église du Mesnil-sous-Jumièges
12 h 00 : Repas Salle des Fêtes du Mesnil-sous-Jumièges

Inscriptions au centre paroissiale de Duclair 02 35 37 74 59 ou
auprès de Mme PORTAIL Odile au 02 35 37 30 68

Date limite d'inscription **le dimanche 2 novembre 2025**

MESSES

Samedi 1 ^{er} novembre	10 h 30	Messe à Duclair
Dimanche 2 novembre	10 h 30	Messe à Duclair
Dimanche 9 novembre	10 h 30	Messe à Mesnil s/s J.
Samedi 15 novembre	10 h 30 18 h 00	Messe à Berville Messe à Épinay
Dimanche 16 novembre	10 h 30	Messe à Duclair
Samedi 22 novembre	10 h 30	Messe à Yville
Dimanche 23 novembre	10 h 30	Messe à Duclair
Samedi 29 novembre	18 h 00	Messe au Trait
Dimanche 30 novembre	10 h 30	Messe à Duclair

O. PORTAIL.

TAILLES DE HAIES

Élagage obligatoire :

Les arbres, haies ou arbustes en bordure de voie publique ou privée doivent être élagués :

- Pour ne pas gêner les piétons ;
- Pour ne pas masquer les panneaux, feux ou intersections ;
- Pour ne pas toucher les câbles (EDF, télécoms, éclairage public).

Distances minimales de plantation (Article 671 du Code civil)

- Plantation > 2 m de haut : à 2 mètres minimum de la limite séparative ;
- Plantation ≤ 2 m de haut : à 0,50 mètre minimum de la limite.

La distance se mesure du milieu du tronc à la limite du terrain voisin.

Plantations sur domaine public

Il est interdit de planter à moins de 2 mètres du domaine public (Article R116-2-5°).

Les branches/racines empiétant sur un chemin rural doivent être coupées par le propriétaire (Article R161-24).

Les haies doivent être alignées avec la limite des chemins.

Responsabilité et sanctions

- Le maire peut imposer l'élagage pour sécurité publique.
- En cas d'infraction, la responsabilité du propriétaire peut être engagée (en cas d'accident notamment).
- La mairie peut intervenir d'office (travaux aux frais du propriétaire) après mise en demeure restée sans effet.
- Le préfet peut imposer des mesures de débroussaillage (prévention des incendies).



À JUMIEGES, **je suis accompagné pour effectuer** **mes démarches administratives en ligne.**

Vous souhaitez actualiser votre situation administrative ou connaître vos droits ? Prenez rendez-vous au **02.32.82.20.61** ou par e-mail à l'adresse suivante : **jumieges@france-services.gouv.fr**

33 RUE GUILLAUME
LE CONQUÉRANT
76480 JUMIEGES

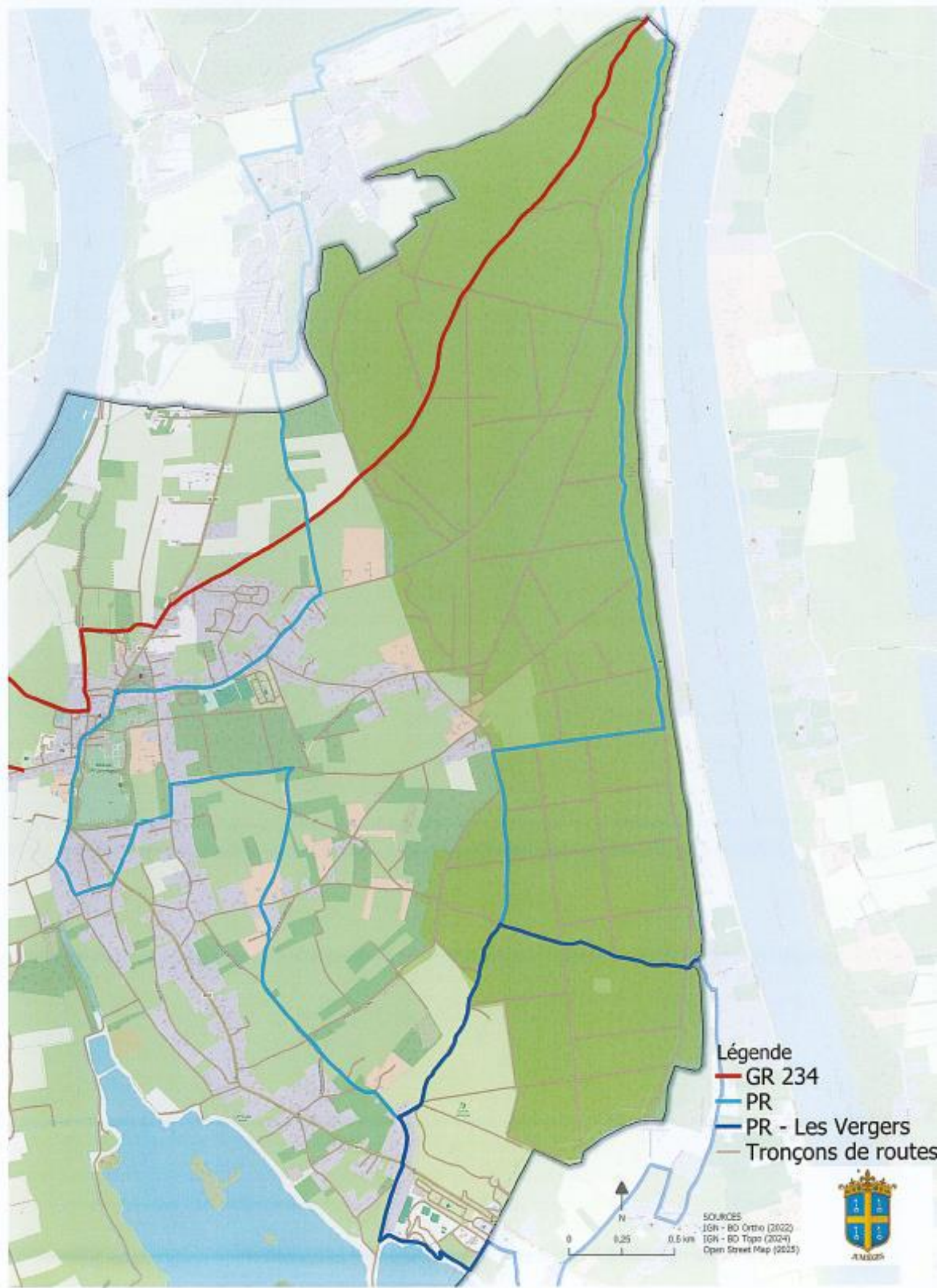
Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h-17h
Mardi/Mercredi/Vendredi : 9h-12h et 14h-17h
Jeudi : 10h-12h et 14h-17h et Samedi : 9h-12h



La Poste - SA au capital de 6 822 850 580 € - 356 000 000 RCS PARIS - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS.

Commune de Jumièges - Chemins de randonnée utilisant les chemins ruraux



Le Département
de la Seine-Maritime présente

Transhumance de moutons à l'abbaye de Jumièges



Dimanche
**2 novembre
2025**

Entrée gratuite

Rendez-vous à 14h
Au parking de la salle
des fêtes Roland Maillet
des fêtes de Jumièges
Plus d'informations : www.abbayedejumieges.fr



Rendez-vous à 14h
parking de la salle des
fêtes Roland Maillet
à Jumièges

- Présentation de la chèvrerie du Courtill
- Départ de la transhumance des moutons

VISITES POUR TOUS 15h - 17h30

- ✓ Visite de l'abbaye de Jumièges
 - ✓ Visite libre - Gratuit
 - ✓ Visite guidée - 3€ / personne
- ✓ Balade commentée sur les chèvres-souris
 - ✓ Gratuit

ATELIERS POUR TOUS 15h - 17h30

- ✓ Ateliers ludiques et créatifs
 - ✓ Construction de gîtes à chèvres-souris
 - ✓ Création d'insectes et de fleurs en vannerie
 - ✓ Aquarelle naturelle d'automne
 - ✓ Création en laine feutrée de moutons

✓ GRATUIT

Conception et réalisation : Studio Lumière
Ne pas jeter sur la voie publique.

Plus

d'informations

www.abbayedejumieges.fr
ens@seine-maritime.fr
02 32 81 68 70

Manifestation organisée par le Département de la Seine-Maritime, en partenariat avec la chèvrerie du Courtill et la commune de Jumièges.

